

pays en laissant cette affaire de côté. S'il y a des membres qui ont une opinion fortement arrêtée sur ce point—et je ne les en blâme pas, parce que je consens volontiers à me ranger à leur avis, quoi qu'il arrive—s'il y a des membres qui insistent pour qu'on les dédommage particulièrement des fardeaux de cette session, je pense que l'on pourrait accorder une augmentation moyenne d'environ \$500, à cette session-ci, le reste devant être réservé aux membres de la prochaine Chambre.

Il n'y a rien de très logique dans tout cela. Vous pouvez avoir de puissants motifs en faveur d'une augmentation d'indemnité, mais je crains que ce soit une affaire au sujet de laquelle un grand nombre de nos consitoyens ne soient pas raisonnables. En somme, le mieux serait de n'en rien faire. Mais, si l'on juge sage de décréter une augmentation, je serais prêt à assumer la responsabilité d'augmenter l'indemnité de \$500, à cette session et de la porter à \$4,000 à la réunion du prochain Parlement.

La question d'indemnité n'arrive jamais seule; aujourd'hui comme dans le passé, elle est liée à d'autres questions, par exemple, à celle du traitement des juges. Je crois même que la proposition de l'augmentation du traitement des juges n'est pas étrangère au mouvement actuel.

À ce sujet, je ne crois pas que les traitements de nos juges devraient être augmentés partout, mais j'appuierais une augmentation modérée aux juges de nos cours supérieures. De plus, je l'ai dit une demi-douzaine de fois et je le répète, quoi que l'on décide concernant les juges ou les membres du Parlement, les ministres de la couronne ont droit à des indemnités plus élevées et j'appuierai de tout cœur une augmentation en leur faveur.

L'hon. sir SAM HUGHES: Monsieur l'Orateur, l'honorable membre de Queen-et-Shelburne (M. Fielding) a parlé de l'agitation qui pourrait se produire dans le pays, au cas où serait adoptée cette proposition d'augmenter l'indemnité des membres du Parlement.

En ce qui me regarde, monsieur l'Orateur—et je suis dans la vie publique depuis nombre d'années—j'ai toujours été en faveur de ces agitations, parce que j'aime à ce que ces choses soient débattues en public. Il y a bien des années, quand on a commencé une campagne pour réduire les dépenses,—je parle de l'époque où les patrons de l'industrie, organisation quelque peu semblable à celle de l'union agraire de l'Ontario, proposaient de rédui-

re l'indemnité, alors de \$1,000, à la moitié, c'est-à-dire \$500. J'ai pris pour base de mon raisonnement le fait que les membres du Parlement valaient autant de considération que les membres du congrès américain et que, comme ceux-ci recevaient une indemnité de \$5,000 en outre de \$2,500 pour l'aide de secrétaires, je me suis déclaré en faveur de ceux qui demanderaient de porter notre indemnité parlementaire à \$5,000 avec \$2,500 pour faire faire notre travail de bureau. Un collègue de mon parti, dans le comté voisin du mien, ne pouvait tomber d'accord avec moi. Il voulait réduire l'indemnité à \$800, je parle ici du colonel John A. McGillivray.

Or, ma majorité au scrutin a été considérablement augmentée et la sienne s'est trouvée diminuée. Je me suis aperçu qu'il était excessivement facile de convaincre un auditoire de la nécessité qui existait parfois d'augmenter une indemnité. Dans le fait, cette question de réduire l'indemnité n'est jamais revenue dans mon comté. Et, après tout, parce ce que je connais des gens, le public n'est pas formé de ces injustes mortels qui voudraient rogner partout. Au contraire, et bien qu'on puisse trouver partout deux ou trois toqués ici et là, prêts à faire des discours démagogiques, tous les gens sérieux d'un comté aiment à savoir que leur représentant est bien rétribué. Quand il s'agit de souscrire à des expositions, des clubs de baseball ou autres organisations du même genre, ils savent bien s'adresser au député qu'ils regardent un peu comme une inépuisable source de fonds pour les amusements publics, et c'est pour cette raison qu'ils aiment à le voir en mesure de répondre à leur demande en lui donnant une augmentation d'indemnité.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je crois que s'il existe une petite question d'étiquette entre le chef du Gouvernement et celui de l'opposition, ces différends pourront s'oublier et, demain, après avoir mûrement considéré la question, ils décideront de porter l'indemnité à \$5,000... (Exclamations). J'espère que le chef de l'opposition—l'honorable député de Queen-et-Shelburne (M. Fielding) ne s'y opposera pas; qu'il saura s'entendre avec le premier ministre et appuyer une résolution portant notre indemnité à \$5,000. Je crois bien que vous ne trouverez pas une loge des Grains Growers,—et certainement pas une seule loge orangiste, qui présente la moindre objection à l'augmentation d'indemnité.